

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

## ARRETE N° 76 MODIFICATION DE L'ENCADREMENT DE L'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL COLLECTIF « LOU BRES »

## Le Maire de la Commune de Juvignac,

VU le Code de la Santé Publique, Deuxième partie-livre III – Titre II – Chapitre IV – Article L 2324-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique Articles R 180-1 à R 180-26 relatifs aux établissements d'accueil des enfants.

VU l'avis technique favorable au changement de directrice de l'établissement multi accueil collectif « Lou Brés », émis par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile, le 25 mars 2009.

## ARRETE

Article 1 : À compter du 16 mars 2009, l'établissement multi accueil « Lou Brès » est autorisé à fonctionner, avec une capacité de 32 places réparties comme suit :

- 30 places en accueil régulier pour les enfants de 10 semaines à 4 ans
- 2 places en accueil occasionnel pour les enfants de 10 semaines à 4 ans

Juillet et petites vacances : 20 places réparties comme suit :

- 18 places en accueil régulier pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
- 2 places en accueil occasionnel pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Article 2 : La direction de la structure est assurée par Madame Marie-Virginie CALMELS, puéricultrice diplômée d'Etat.

La fonction de directrice adjointe est assurée par Madame Nadine TORRES, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 7 avril 2009.

EL'adjoint délégué à l'

ne L

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

Z 9 AVR. 2009

PREFECTURE DE L'HERÂULT ARRIVEE LE:

2 9 AVR. 2009

BUREAU DU COURRIER